

L'Aigle Infos

Lisez le journal numérique sur le site :
www.kefinafasso.com

L'information qu'il vous faut!



HEBDOMADAIRE INDEPENDANT D'INFORMATIONS GENERALES N° 436 DU JEUDI 11 JUIN 2026 - PRIX: 3000 GNF - ZONE CFA: 500



Une élève tient tête à son enseignant

P.3

Le SNE invite l'État à régler les écoles privées



Edito à vue d'Aigle

A l'heure des contentieux électoraux !

Après l'élection présidentielle, les Guinéens se sont rendus aux urnes le 31 mai dernier au compte des élections législatives et communales. Des scrutins dont les résultats provisoires ont déjà été publiés par la Direction générale des élections (DGE), avec une large majorité qui se dégage pour la GMD (Génération pour la Modernité et le Développement), le mouvement qui a victorieusement porté la candidature de Mamadi Doumbouya à la présidentielle du 28 décembre 2025. Comme il fallait s'y attendre, certains acteurs politiques, à l'image de Faya Millimouno, président d'honneur du Bloc Libéral (BL) ou des candidatas du...

Législatives 2026

P.4



« Ce que j'ai vu, c'est tout sauf une élection »
(Ansoumane Tambassa, FRONDEG) (Entretien)

Fiscalité

P.4



Tenue à Conakry de la 39ème réunion annuelle du CREDAF

Justice

P.3



Mandian Sidibé comparaît enfin à la barre de la CRIEF

Religion

P.5

Conakry abrite le 12e congrès de l'URPAO

Contentieux électoral à Mamou

P.5

La SMD et le Frondeg déboutés par la justice

Vie de la nation

P.2

Au lendemain de l'épreuve, le temps du recueillement et de la reconstruction

Édito à vue d'aigle



A l'heure des contentieux électoraux !

Après l'élection présidentielle, les Guinéens se sont rendus aux urnes le 31 mai dernier au compte des élections législatives et communales. Des scrutins dont les résultats provisoires ont déjà été publiés par la Direction générale des élections (DGE), avec une large majorité qui se dégage pour la GMD (Génération pour la Modernité et le Développement), le mouvement qui a victorieusement porté la candidature de Mamadi Doumbouya à la présidentielle du 28 décembre 2025. Comme il fallait s'y attendre, certains acteurs politiques, à l'image de Faya Milimouno, président d'honneur du Bloc Libéral (BL) ou des candidatas du FRONDEG, n'ont pas tardé à dénoncer ce qu'ils considèrent, à tort ou à raison, comme des irrégularités. Ils ont annoncé un recours auprès de la juridiction habilitée à trancher les contentieux électo-

raux. L'heure est donc au règlement de ces contentieux électoraux devant les tribunaux du pays, avant la proclamation des résultats définitifs par la Cour suprême, la plus haute juridiction du pays.

De l'avis de tous les observateurs avertis, dans la foulée de sa victoire à la présidentielle, le président Mamadi Doumbouya aura besoin, les 7 prochaines années, d'une assemblée nationale qui lui soit favorable pour pouvoir mettre en œuvre son projet de société en faveur des Guinéens de l'intérieur et de la diaspora.

De nombreux conseillers nationaux sortants, dont leur président, Dr Dansa Kourouma et d'anciens ministres CNRD étaient dans la course pour la députation. Ce qui, sans surprise, a été dénoncé avec véhémence par les détracteurs du régime Doumbouya, qu'ils accusent de parjure.

A l'issue de la proclamation des résultats définitifs de ces élections législatives, les Conseillers nationaux de la transition seront remplacés par des députés élus. Même cas de figure pour les délégations spéciales qui vont céder la place aux conseils municipaux régulièrement élus par les citoyens des différentes communes du pays.

Dans son discours d'investiture du 17 janvier 2026, au stade Général Lansana Conté de Nongo, l'ancien commandant du Groupement des Forces spéciales a dédié son mandat aux femmes et aux jeunes, deux couches qui occupent une place de choix dans son projet de société. Il n'a pas manqué de rappeler que la Guinée est une et indivisible. Il a tendu sa main à toutes les filles et à tous les fils du pays pour une reconstruction nationale sur des bases solides et viables.

Ces élections législatives et communales sont censées doter la Guinée d'une assemblée nationale et des conseils communaux légitimes pour s'attaquer enfin au développement multisectoriel du pays, avec notamment la mise en œuvre de l'ambitieux Programme Simandou 2040, qui a pour source de financement le mégaprojet Simandou qui a été relancé, on le sait, sous la présidence de Mamadi Doumbouya.

Kéfina Diakité

Au lendemain de l'épreuve, le temps du recueillement et de la reconstruction



La semaine du 4 au 10 juin 2026 a été marquée par une Guinée en pleine phase de transition émotionnelle et institutionnelle. Après l'effervescence du triple scrutin du 31 mai, le pays a basculé dans une atmosphère de solennité, dictée par la disparition du doyen Souleymane Diallo et par l'attente des résultats définitifs qui dessineront le paysage politique des prochaines années.

Un deuil qui fédère la Nation

La disparition de Souleymane Diallo a agi comme un puissant révélateur. Bien au-delà de la corporation des journalistes, c'est l'ensemble de la classe politique et la société civile qui se sont inclinés devant le parcours de cet homme de rigueur. Ce deuil national, marqué par l'organisation prochaine de son symposium, offre une parenthèse de concorde : il rappelle, à travers l'hommage unanime, que les valeurs de probité et de courage intellectuel restent le ciment indispensable de notre

démocratie. Les débats en cours sur l'avenir de la presse, nourris par ses dernières prises de position, deviennent une exigence de salubrité publique.

L'attente des urnes : La démocratie à l'épreuve de la transparence

Sur le plan politique, la semaine a été suspendue à la proclamation des résultats par les organes habilités. Si les opérations de vote se sont déroulées dans un calme relatif, l'attention se porte désormais sur la gestion des contentieux électoraux. La sérénité avec laquelle les citoyens accueillent les premières tendances démontre une maturité politique indéniable. L'enjeu est désormais double : assurer une transparence totale pour légitimer les futurs élus et entamer le travail de réconciliation nécessaire dans les circonscriptions où les joutes ont été les plus serrées.

Économie : L'urgence de la stabilité

Sur le front économique, l'actualité a été dominée par la préparation du prochain exercice budgétaire. Les autorités ont multiplié les concertations avec les partenaires techniques pour garantir que les investissements miniers et infrastructurels actuels soient alignés sur les priorités sociales immédiates. La stabilité de la monnaie et la maîtrise de l'inflation importée demeurent

des défis complexes, exacerbés par les tensions logistiques mondiales. Le message des autorités économiques est clair : il faut rassurer les investisseurs en garantissant la paix sociale, condition sine qua non pour transformer les promesses de croissance en emplois réels pour la jeunesse.

En résumé : Les grands enjeux de la semaine

• **Mémoire et Éthique** : L'hommage au doyen Souleymane Diallo comme point de départ d'une refondation attendue de la presse nationale.

• **Stabilité Institutionnelle** : La transition post-électorale, marquée par l'attente des résultats officiels et le traitement des contentieux par la justice électorale.

• **Vision Économique** : La nécessité d'ancrer le développement national sur des bases structurelles solides, en dépit des aléas de la conjoncture internationale.

La Guinée aborde la mi-juin avec une conscience nouvelle. Entre la douleur de perdre ses figures tutélaires et l'espoir de voir émerger des institutions renouvelées, le pays se trouve à un tournant. La capacité du gouvernement et des futurs élus à écouter les aspirations citoyennes — souvent exprimées dans le silence des urnes — déterminera la réussite de cette nouvelle ère.

Kéfina Diakité



Autorisation N°299/PR/TPI/K/2018
Siège : Quartier Bambeto, Secteur: Taryana, Commune de Ratoma, sur la route Le Prince à côté de la Mosquée Diakitéya - BP : 6184 Conakry - République de Guinée
E-mail : laigleinfosgn@gmail.com
Tél: (+224) 621 93 53 88
Fondateur & Administrateur Général Mamadou Aliou (Kéfina Diakité & Kaba Kankoula) Diakité
Tél. +224 621 93 53 88 / 622 04 62 21 / 664 63 09 53
Directeur de Publication: Amadou Sadjou Diallo
Rédacteur en Chef: Sékou Condé
Secrétaire Général de la Rédaction: Samuel M'Bemba
Comité de Rédaction: Samuel M'Bemba, Mamadou Aliou (Kéfina Diakité) Diakité, Sékou Condé, Mamadou Oury Bah, Amadou Sadjou Diallo, Moussa Thiam, Boéboé Béavogui, Ibrahima Bangoura
Stagiaire: Mamadou Oury Bah
Service Commercial, Marketing, Abonnement, Annonces et Pub: Oumar Kabirou Kaba 654 75 56 50
Chef PAO: Ibrahima Bangoura
Imprimeur: Alseny Camara 628066445
Imprimerie: Imprimerie Lanyi
Distribution: L'Aigle Infos/Maison du Livre
Mise en page: CMP-GAMS 629106363
Photographe: Moustapha Camara
Edité par : Kéfina Sarlu (Société de Régie, d'édition et de Communication)

CRIEF

Le ministère public requiert 10 ans de prison et 50 milliards GNF d'amende contre Oyé Guilavogui

Le mercredi 10 juin 2026, l'heure était aux réquisitions et plaidoiries dans le procès d'Oyé Guilavogui devant la chambre de jugement de la Cour de répression des infractions économiques et financières (CRIEF). L'ancien ministre de l'Environnement et du Développement durable, sous la présidence Alpha Condé, est poursuivi pour détournement de deniers publics, enrichissement illicite et blanchiment de capitaux.

Dans son intervention, Me Pépé Antoine Lamah de la partie civile a notifié qu'il s'en remettait aux arguments développés dans les écritures déposées devant la Cour. Il soutiendra qu'en quittant le pays, Oyé Guilavogui avait élu domicile au cabinet de son conseil, lequel a reçu l'ensemble des actes de procédure. Selon lui, toutes les garanties nécessaires ont ainsi été réunies pour permettre à l'ancien ministre d'assurer sa défense.

Pour lui, les infractions repro-

chées au prévenu seraient suffisamment établies. Aussi a-t-il sollicité que la décision à intervenir soit assortie de l'exécution provisoire. Quant au ministère public, à travers le substitut du procureur spécial, Ousmane Sano, il est revenu sur plusieurs projets gérés par Oyé Guilavogui au sein des différents départements ministériels qu'il a dirigés sous le régime déchu. A l'en croire, le préjudice subi par l'État guinéen dans la gestion de ces projets est évalué à 213 milliards de

francs guinéens. Et de souligner que, malgré un salaire oscillant entre 10,5 et 13 millions de francs guinéens, l'ancien ministre aurait constitué un important patrimoine : des parcelles à Sangoyah, Kipé et Cobaya ; des maisons à Kindia et Macenta ; des plantations d'hévéa et d'anacardiens dans la préfecture de Macenta.

Le ministère public a par conséquent requis une peine de 10 ans d'emprisonnement et une amende de 50 milliards de francs guinéens contre Oyé Guilavogui, tout en demandant à la Cour de décerner un mandat d'arrêt à son encontre. La décision dans cette affaire devrait être rendue le 1er juillet prochain.

Mamadou Oury

INTERVIEW

Une élève tient tête à son enseignant

Le SNE invite l'État à réglementer les écoles privées

Les Guinéens étaient appelés aux urnes dimanche, 31 mai 2026 pour élire leurs députés et des conseillers communaux. Ce double scrutin organisé par la Direction générale des élections, s'est passé globalement dans un climat apaisé malgré la faible mobilisation par endroits.



et une élève en pleine altercation. En tant que syndicat de l'éducation, comment avez-vous suivi cette actualité ?

Aboubacar Diesto Camara

: La lecture que nous avons faite de cette situation est vraiment déplorable. La vidéo soulève plusieurs questions qui concernent l'enseignant, les élèves, mais aussi les parents.

Aujourd'hui, lorsqu'on est confronté à une telle situation, c'est très compliqué pour certains et très facile pour d'autres d'apporter des jugements. C'est pourquoi nous demandons d'abord aux parents, qui constituent la base de l'éducation, d'assumer leur rôle, parce que l'école n'est que le prolongement de la maison.

Lorsqu'une telle situation se produit, il faut d'abord savoir à qui l'on a affaire. C'est pourquoi l'apprenant doit être analysé par l'enseignant. Nous avons également déploré le fait que l'enseignant devait disposer de plusieurs leviers lui

permettant d'échapper à de tels affrontements et à de telles altercations.

L'Aigleinfos : Loin de toute condamnation, n'êtes-vous pas en train de dire que l'élève a raison face à l'enseignant ?

Aboubacar Diesto Camara : Nous ne sommes pas en train de dire cela. Nous analysons la situation de manière globale. Comme on le dit souvent, même lorsqu'on pense globalement, il faut toujours agir localement.

Lorsque nous voyons une telle situation, nous estimons que la société porte une part de responsabilité, dans la mesure où l'enfant est issu de cette société et d'une famille.

Franchement, lorsqu'on observe les gestes de cette fille, avant même que la situation ne dégénère en affrontement, je pense qu'on ne peut en aucun cas lui donner raison.

D'ailleurs, le directeur qui avait convoqué les deux

parties semblait avoir davantage de considération pour l'élève mise en cause que pour l'enseignant, qui a pourtant été victime. Lors de leur audition dans le bureau du chef d'établissement, on a vu que le professeur était retenu pendant que les deux filles étaient déjà assises confortablement, comme si rien ne s'était passé.

L'Aigleinfos : Que doit faire l'État dans ce sens ?

Aboubacar Diesto Camara : L'État doit faire en sorte que les écoles privées soient véritablement réglementées. Elles ne doivent pas être de simples centres de commerce destinés uniquement à générer de l'argent et à créer des fortunes pour leurs promoteurs, au détriment de l'éducation et de la formation des enfants de ce pays.

Je demande à l'État de prendre ses responsabilités.

L'Aigleinfos : Pensez-vous que, dans les écoles privées, les élèves sont considérés comme des rois ?

Aboubacar Diesto Camara : Lorsqu'un problème

survient entre un enseignant et un élève, généralement l'élève a raison parce que ce sont les parents qui paient les frais de scolarité. Nous assistons à ce genre de situations en Guinée.

Ce que nous disons est visible par tous. Aujourd'hui, dans les écoles privées, la première considération est souvent accordée aux élèves. Selon cette logique, l'élève verse de l'argent à l'école et l'école verse ensuite de l'argent à l'enseignant. Celui qui apporte l'argent à l'établissement est donc considéré comme plus important que celui qui reçoit un salaire de cet établissement.

Ce n'est pas seulement l'enseignant concerné qui est victime, mais l'ensemble des enseignants de Guinée qui se sentent touchés par cette affaire.

À travers votre micro, nous demandons donc à chacun de prendre ses responsabilités et de rester vigilant.

L'Aigleinfos : Merci à vous Monsieur Diesto Camara !

Aboubacar Diesto Camara : Je vous remercie !

Entretien réalisé par Samuel Demba. D

Justice

Mandian Sidibé comparaît enfin à la barre de la CRIEF

Le journaliste et ancien directeur général de l'Office guinéen de publicité (OGP), Mandian Sidibé, a comparu le mercredi dernier devant la chambre de jugement de la Cour de répression des infractions économiques et financières (CRIEF). Placé sous mandat de dépôt depuis le 31 décembre 2024, il est actuellement hospitalisé à l'hôpital national Ignace Deen en raison de la dégradation de son état de santé.



alors même qu'il est détenu sur décision de justice. « Le détenu Mandian Sidibé paie 9 millions de francs guinéens par mois pour la cabine qu'il occupe à l'hôpital Ignace Deen », a déclaré l'avocat devant la Cour.

La défense dit avoir versé au dossier les justificatifs de paiement afin de démontrer que l'ancien patron de l'OGP assume seul les charges de son séjour hospitalier. Une situation que Me Traoré juge paradoxale, son client ayant été transféré dans cet établissement sur

ordonnance de la CRIEF.

Au-delà de la question médicale, les avocats ont remis sur la table le dossier de la liberté provisoire de leur client. Selon eux, une ordonnance accordant une mise en liberté sous contrôle judiciaire a été rendue le 6 janvier 2026 et régulièrement notifiée aux différentes parties, notamment au parquet spécial. « Cette ordonnance n'a fait l'objet d'aucun recours. Nous avons versé au dossier les procès-verbaux de non-recours établis par les services compé-

tents. Pourtant, six mois après son prononcé, elle demeure inexécutée », a soutenu Me Sékou Traoré.

Pour la défense, cette situation contribue à fragiliser davantage Mandian Sidibé, qui est privé de liberté depuis plus d'un an. Ses avocats estiment que son état de santé continue de se détériorer alors qu'il ne dispose plus d'activité lui permettant de faire face aux importantes dépenses liées à sa prise en charge médicale.

S'appuyant sur ces éléments, ils ont demandé à la Cour et au parquet spécial de faciliter l'exécution de l'ordonnance de mise en liberté provisoire. Une mesure qui, selon eux, permettrait à leur client de

poursuivre ses soins dans de meilleures conditions tout en restant soumis au contrôle de la justice.

À l'issue des débats, la demande n'a toutefois pas obtenu une suite favorable. La Cour n'a pas ordonné l'exécution immédiate de la mesure sollicitée par la défense.

Le dossier a finalement été renvoyé au 15 juin prochain pour la poursuite des débats. Cette nouvelle audience devrait permettre à la juridiction de continuer l'examen du fond de l'affaire dans laquelle l'ancien directeur général de l'OGP est poursuivi devant la CRIEF.

Samuel Demba. D

INTERVIEW

Législatives 2026

« Ce que j'ai vu, c'est tout sauf une élection » (Ansoumane Tambassa, FRONDEG)



Ansoumane Tambassa : D'abord, par rapport à la formation des membres des bureaux de vote, les éléments qui ont été formés ont finalement été remplacés, pour beaucoup, à la dernière minute. Le matin du jour du vote, nous avons constaté l'absence de certains éléments clés dans les bureaux de vote.

Je veux parler des procès-verbaux et des fiches de dérogation. Il y avait même certains autres documents qui manquaient par endroits. Au fur et à mesure que nous sillonnions les différents bureaux de vote, nous nous sommes aussi rendu compte que certains chefs de secteur et chefs de quartier étaient aux abords des bureaux de vote, indiquant aux électeurs comment voter pour le candidat adverse, c'est-à-dire le candidat de la GMD.

Vers 10 h ou 11 h, moi-même, j'ai vu de mes propres yeux un véhicule avec des militaires qui transportaient des urnes. Je me suis demandé comment il était possible que certains bureaux de vote aient déjà

commencé à fonctionner alors que nous voyions encore des urnes dans un véhicule.

Jusqu'au soir, c'était comme ça. Les délégués qui étaient dans les bureaux de vote, certains sont venus avec des résultats sur de simples papiers. Ils n'ont pas eu de procès-verbaux à nous remettre.

L'Aigleinfos : Est-ce que vos délégués ont assisté au dépouillement ?

Ansoumane Tambassa : Oui, ils ont assisté au dépouillement. Ils nous ont envoyé les résultats sur des papiers.

Et aussi, je veux revenir sur un point. Vous savez, quand les résultats sortent, ils doivent être affichés au niveau de la salle qui a servi au vote. Mais cette fois-ci, tel n'a pas été le cas.

Au fur et à mesure que la centralisation se déroulait, nous avons constaté un certain nombre de choses qui ne sont pas tout à fait logiques.

L'Aigleinfos : Est-ce que toutes ces irrégularités que vous relevez ici, vous les avez remontées au représentant de la DGE du côté de Boké ? Et qu'est-

ce qu'il vous a dit ?

Ansoumane Tambassa : Ce n'est pas facile, parce que cela dépassait le représentant de la DGE. C'était au-dessus de tout le monde. Même vous, les journalistes, nous n'avons rien à vous apprendre. Vous étiez sur le terrain et c'était généralisé.

C'est vrai que, pour le moment, ce sont des résultats provisoires.

L'Aigleinfos : Est-ce que vous êtes en train de crier au vol ?

Ansoumane Tambassa : Je prends l'exemple de la sous-préfecture de Dabis. Après la centralisation, j'ai reçu un document dont on m'a envoyé la photo.

Au niveau du procès-verbal, on parle de 16 000 électeurs à Dabis. Pourtant, 17 000 ont été indiqués. Au niveau des signatures également, deux personnes seulement ont signé sur les quatre prévues. Voyez-vous, on se pose la question : où est le sérieux dans ce processus ?

L'Aigleinfos : Le FRONDEG veut-il s'opposer aux résultats qui seront publiés du côté de

Boké ?

Ansoumane Tambassa : Vous savez, nous sommes légalistes. Nous sommes en train de réunir les preuves. Nous allons introduire un recours et nous verrons si, pour une fois, notre justice va nous entendre.

L'Aigleinfos : Donc, vous pensez que ces élections ont été mal organisées à travers l'implication des responsables locaux ?

Ansoumane Tambassa : J'ai participé à beaucoup d'élections, mais ce que j'ai vu dans celles-ci, c'est tout sauf une élection.

Comment comprendre qu'on fasse un vote sans procès-verbal ? Le procès-verbal arrive tardivement. Ce sont les chefs de quartier et les chefs de secteur qui disent aux citoyens comment voter, parce que leur projet de société, c'est le Président.

L'Aigleinfos : Merci à vous, Monsieur Ansoumane Tambassa.

Ansoumane Tambassa : C'est moi qui vous remercie.

Entretien réalisé par Samuel Demba. D

Fiscalité

Tenue à Conakry de la 39ème réunion annuelle du CREDAF

Du 9 au 11 juin 2026, il s'est tenu à Conakry, la 39ème réunion annuelle du Cercle de réflexion et d'échange des dirigeants des administrations fiscales (CREDAF), sous le thème « la gestion des risques axée sur la mobilisation des recettes intérieures en contexte de crise ». Objectif : accompagner les pays membres du CREDAF dans leurs projets de réforme, le renforcement de leurs capacités, l'échange d'expériences et la mutualisation des meilleures pratiques.



Fatoumata Foula Diallo, la Directrice générale des impôts de Guinée, a indiqué que cette 39ème conférence constitue une opportunité « d'explorer ensemble les meilleures pratiques pour anticiper et maîtriser les risques qui pèsent sur nos différentes administrations ».

Le président exécutif en exercice de l'organisation,

le Congolais Bamabé Muakadi Muamba a précisé pour sa part que le choix du thème de cette 39ème réunion annuelle s'inscrit dans le cadre de la nouvelle stratégie du CREDAF, adoptée lors de la 49ème Assemblée générale tenue le 17 juin 2005 à Kinshasa, ajoutant que le programme d'activités de l'exercice 2025-2026, adopté à l'issue de la 38ème réunion annuelle, « a permis d'accompagner les membres de l'association dans l'exercice de leur mission d'administration fiscale ». « Dans la mise en œuvre de ce programme, le Bureau exécutif du Crédit d'offre a organisé plusieurs actions, aussi bien en distanciel qu'en présentiel,

avec des concours, soit des organisations partenaires du Crédit d'offre, soit des autres administrations fiscales. Il convient à cet effet d'épingler l'organisation d'un webinaire sur la fiscalité minière avec les forums intergouvernementaux sur les mines, les minéraux, les métaux et le déploiement durable IGF du 19 novembre 2025 », a-t-il ajouté.

Dans son intervention de circonstance, la ministre de l'Économie, des Finances et du Budget, Mme Mariama Ciré Sylla, a mis l'accent sur la profonde transformation de la gouvernance publique engagée par le Gouvernement guinéen afin de bâtir un État plus efficace, plus trans-

parent et plus performant. « Chaque franc mobilisé représente une salle de classe construite, un centre de santé équipé, une route aménagée, un jeune formé ou une opportunité créée pour nos populations. Nous faisons face à un contexte mondial marqué par une succession de chocs, des tensions géopolitiques, un ralentissement économique, un changement climatique, une volatilité des marchés financiers et une réduction progressive de l'espace budgétaire disponible pour les pays en développement. Dans ce nouvel environnement, la mobilisation des recettes intérieures n'est plus seulement une question de gestion fiscale, c'est un enjeu de souveraineté économique », a-t-elle déclaré. Présidant la cérémonie d'ouverture de cette 39ème réunion annuelle du CREDAF, le Premier ministre guinéen, Amadou Oury Bah, a déclaré : « Et par quel pied un

État peut-il satisfaire les besoins de sa population en levant des impôts ? Ça n'a pas commencé maintenant. Nos systèmes étatiques, il y a plusieurs siècles, étaient habitués à ça. D'où le fait de dire que les impôts ne sont pas qu'un aspect en dehors du mindset africain.

Il y a une certaine incivilité fiscale, mais cette incivilité est négative puisque les populations, l'aide des impôts contribue à travers les associations de ressortissants à la construction des écoles et à la réfection des routes, à beaucoup d'activités communautaires, les populations se donnent pour le satisfaire. Mais pourquoi ils n'ont pas intégré le fait qu'en payant les impôts, cela pourrait se faire avec beaucoup plus d'efficacité, avec une meilleure organisation ? C'est un point qui est extrêmement important »

Kéfina Diakité

Religion

Conakry abrite le 12e congrès de l'URPAO

La Guinée accueille du 9 au 15 juin 2026 le 12e congrès de l'Union Régionale des Prêtres de l'Afrique de l'Ouest (URPAO). Cette rencontre réunit à Conakry des prêtres et responsables catholiques venus des pays de la sous-région autour du thème : « De la fraternité africaine à une Église synodale en Afrique : défis et opportunités ».



La salle des Congrès du palais du peuple a servi de cadre à cette cérémonie. À l'ouverture des travaux, l'Archevêque Métropolitain de Conakry mis l'accent sur les enjeux de la fraternité humaine et sacerdotale dans le contexte actuel de la mission de l'Église en Afrique.

Dans son intervention, l'archevêque de Conakry a souligné que la réflexion porte notamment sur la place de l'Église dans la société, le rôle des prêtres dans l'accompagnement des populations et la contribution de l'institution au développement humain. Les échanges ont également porté sur la synodalité, présentée comme une démarche fondée sur l'écoute, la participation et la coresponsabilité des fidèles dans la vie de l'Église. Les participants ont par ailleurs relevé plusieurs valeurs traditionnellement associées aux sociétés africaines, notamment la solidarité, l'accueil, le dialogue communautaire et la recherche du bien commun, considérées comme des atouts pour renforcer la communion au sein de l'Église.

Le congrès a également permis d'évoquer plusieurs défis auxquels sont confrontées les sociétés africaines, parmi lesquels les inégalités sociales, les divisions communautaires, les conflits, l'individualisme et diverses formes d'exclusion. Le chef du gouvernement a pris part à l'ouverture de ces travaux. Amadou Oury Bah a exprimé la disponibilité de son gouvernement à apporter son soutien pour la réussite de cet événement.

« Des Évêques, Prêtres et responsables catholiques ne peuvent pas organiser une telle activité sans que le gouvernement n'y participe. Je vous souhaite bon séjour pour votre congrès et vous pouvez compter sur nous en cas de nécessité », a exprimé le chef du gouvernement. Les travaux se poursuivront jusqu'au 15 juin autour de conférences, panels et échanges consacrés aux questions pastorales et à la coopération entre les Églises de la sous-région. **Samuel Demba. D**

Contentieux électoral à Mamou

La SMD et le Frondeg déboutés par la justice

Le mercredi 10 juin 2026, rapporte Guineenews, le TPI de Mamou a rendu sa décision suite aux recours introduits par la Solution pour la Modernité et le Développement (SMD) et le Front Démocratique de Guinée (FRONDEG), qui, on le sait, ont contesté les résultats des élections communales du 31 mai 2026 dans la commune urbaine de Mamou.



Pour rappel, les deux formations politiques citées plus haut ont mis en cause plusieurs aspects du scrutin, notamment le non-versement de la subvention de campagne, des incohérences dans la cartographie des bureaux de vote, des difficultés d'identification de certains centres, l'absence de fiches de résultats, ainsi que des irrégularités présumées dans le dépouillement et la transmission des procès-verbaux. Elles évoquaient également des contradictions entre les résultats issus de la centralisation et ceux publiés par la Direction générale des élections (DGE). Sur la question du non-paiement de la subvention de campagne, le tribunal a relevé que les partis requérants avaient bien ouvert des comptes de campagne, sans toutefois bénéficier des fonds publics. La juridiction a cependant estimé qu'ils disposaient de la possibilité de saisir les autorités compétentes durant la période électorale, ce contentieux relevant du pré-scrutin.

Les requérants n'ont pas agi dans les délais, ce qui les a privés de leur droit de recours sur ce point. Aussi la demande a-t-elle été rejetée. Pour ce qui est de la contradiction entre les résultats de la DGE et ceux du procès-verbal de centralisation, le tribunal a procédé à une vérification des calculs. Il ressort du procès-verbal que la SMD obtenait 11 sièges, assortis d'un siège supplémentaire lors de la répartition finale, tandis que les résultats proclamés par la DGE lui attribuaient 11 sièges.

L'analyse des données électorales a mis en évidence une erreur dans l'application de la méthode du plus fort reste. Sur un total de 33 346 suffrages valablement exprimés pour 41

sièges à pourvoir, le quotient électoral était fixé à 813,31 voix. Les résultats enregistrés étaient les suivants : GMD, 15 909 voix ; FRONDEG, 7 597 voix ; et SMD, 9 220 voix. Après calcul des restes, la GMD totalise 457 voix, le FRONDEG 278 voix et la SMD 274 voix. Les deux sièges restants reviennent donc à la GMD et au FRONDEG.

La répartition définitive s'établit ainsi à 20 sièges pour la GMD, 10 pour le FRONDEG et 11 pour la SMD. Sur les autres griefs soulevés, le tribunal a estimé que les requérants n'avaient apporté aucun élément de preuve suffisamment probant. Ces accusations ont en conséquence été rejetées. En définitive, le Tribunal de première instance de Mamou a déclaré les requêtes de la SMD et du FRONDEG recevables en la forme, mais mal fondées sur le fond. Il les a déboutés de l'ensemble de leurs demandes et a confirmé les résultats provisoires des élections communales du 31 mai 2026 dans la commune urbaine de Mamou, tels que proclamés par la Direction générale des élections le 4 juin 2026, nous apprend le site Guineenews.

Une synthèse de Mamadou Oury

Le procureur général de Kankan à Kourémalé

Les raisons d'une visite !

Le lundi 8 juin 2026, selon Mediaguinee, le procureur général près la cour d'appel de Kankan, Marwane Baldé, a conduit une importante mission à Kourémalé, dans la préfecture de Siguiri. Il était accompagné du chef de cabinet du ministère de la Sécurité et de la Protection civile, l'inspecteur général de police, Kémo Oularé et du président de la CENTIF et des commandants d'unités.



Selon le site d'informations, l'objectif principal de cette mission était d'expliquer aux forces de défense et de sécurité qui sont à la frontière dans le cadre de la sécurité des citoyens et de leurs biens, comment lutter contre le blanchiment des capitaux, la prolifération des armes de destruction massive et le financement du terrorisme, qui sont considérés aujourd'hui comme des voies permettant aux ennemis de s'infiltrer dans le pays. Le chef de cabinet du minist-

ère de la Sécurité et de la Protection civile, l'inspecteur général de police, Kémo Oularé, a tenu à saluer la bravoure et la détermination des forces de défense et de sécurité dans le cadre de sécurité nationale. « Notre objectif est de venir échanger avec les services de défense et de sécurité dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération des armes de destruction massive. Vous savez que c'est des officiers ou le personnel de premier rang qui participent effectivement à la lutte contre ces fléaux que menace notre pays. Actuellement, la situation qui se passe en république sœur du Mali, nous sommes obligés de

prendre des dispositions pour que notre pays puisse être épargné de ces velléités. C'est une initiative du président de la CENTIF en Guinée, le correspondant national du groupe G.A. BA, le ministre de la Sécurité et de la Protection civile, le ministre de la Justice et des Droits de l'homme, le ministre des Finances à travers la direction générale des douanes, le haut commandant de la gendarmerie nationale direction de la justice militaire. Ce n'est qu'une étape, d'autres étapes vont être enclenchées dans les jours à venir », a-t-il déclaré. Quant au procureur général près la cour d'appel de Kankan, Marwane Baldé, il a dit ceci : « Ma présence aujourd'hui à la frontière Kourémalé, c'est sous les auspices de Monsieur le président de la CENTIF qui est une institution nationale de lutte contre le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme et autres infractions accessoires en matière financière. La présence du procureur général à ce poste frontalier est de venir

faire des échanges techniques pour savoir les notions du terrorisme, faire leur identification et à l'outillage des acteurs de la chaîne pénale sur la question de terrorisme. Vu la menace du terrorisme au niveau de la République du Mali, cette institution fait en sorte que les officiers de police judiciaire, les acteurs de chaîne pénale soient outillés en général sur les techniques d'identification à l'effet de savoir c'est quoi la notion de terrorisme. C'est une question transversale très importante, c'est l'occasion de lancer cet appel à nos collaborateurs enquêteurs notamment, les officiers de police judiciaire à se mobiliser pour participer à ce séminaire organisé par la CENTIF dans le cadre de la sensibilisation, la prévention afin que la République de Guinée puisse anticiper pour atteindre ses objectifs dans la lutte contre ces fléaux qui menacent la sous-région ouest-africaine »

Une synthèse de Kaba Kan-koula

Koundara

Mamadou Alimou Diallo, le député FRONDEG élu, décline ses priorités pour la préfecture

Elu député sous la bannière du FRONDEG (Front Démocratique de Guinée), au compte de Koundara, Mamadou Alimou Diallo s'est confié au site *Africaguinee.com* pour décliner entre autres ses priorités pour cette préfecture : Statut particulier pour cette préfecture agricole, raccordement à l'interconnexion électrique ouest-africaine, création d'un mécanisme de redistribution des recettes du poste frontalier de Sambailo.



Mamadou Alimou Diallo a tout d'abord exprimé ses sentiments par aux résultats provisoires des élections législatives du 31 mai dernier, sachant qu'il est le seul candidat du FRONDEG élu à l'Assemblée nationale. « Je voudrais d'abord, à l'entame de cette interview, profiter de cette occasion pour remercier les populations de Koundara pour le soutien massif qu'elles ont apporté à ma candidature.

Cette victoire est la leur. Elle est également le résultat d'un engagement politique de plus de trente ans, entamé sur les bancs de l'université. Durant toutes ces années, j'ai connu des hauts et des bas, mais je n'ai jamais abandonné ni rompu le lien avec ma base. Je ne peux donc qu'être fier de ce résultat. Je rends grâce à Allah et remercie mes parents, mon épouse ainsi que tous les amis qui se sont investis corps et âme pour remporter cette victoire symbolique.

A la question de savoir ce que représente pour lui le fait d'être le porte-voix de la préfecture de Koundara au sein de la prochaine législature, il a répondu en ces termes : « C'est une immense fierté d'être le porte-voix de toute ma préfecture. J'en mesure pleinement la responsabilité. Je ferai tout pour mériter cette confiance en portant à l'Assemblée nationale les véritables préoccupations des populations guinéennes en général, et celles de Koundara en particulier.

Parlant des principales préoccupations qu'il compte porter à l'Assemblée nationale au nom des populations de Koundara, Mamadou Alimou Diallo dira ceci : « Koundara est une zone agricole par excellence qui mérite d'être davantage valorisée. Je pense

même que notre préfecture devrait bénéficier d'un statut particulier au regard de ses immenses potentialités dans le domaine agricole. Aujourd'hui, les choses commencent à bouger grâce à d'importants projets financés par la Banque mondiale et la Banque islamique de développement. Je fais notamment référence au PEDRI et à AGRI-FARM, qui comportent plusieurs volets, notamment l'aménagement des plaines rizicoles, la réalisation de pistes rurales et la construction de marchés ruraux.

Nous allons également mener des campagnes de sensibilisation auprès des producteurs afin de lever certaines réticences face aux réformes. Beaucoup craignent encore les aménagements agricoles, alors qu'une plaine aménagée peut atteindre un rendement de 5 à 6 tonnes à l'hectare, contre moins d'une tonne dans les conditions actuelles.

La phase expérimentale a déjà démarré dans les plaines de Néné Diarra, entre Altou et Saréboïdo, où 400 hectares sont en cours d'aménagement. Il existe aussi une filière oignon en pleine expansion à Sambailo et à Madina Badiar qui mérite un accompagnement particulier.

En tant qu'agriculteur, j'ai de nombreuses idées dans ce domaine et je compte les partager avec mes collègues députés afin de mener un plaidoyer efficace en faveur de Koundara et de la Guinée. Il en est de même pour l'élevage, un secteur en plein essor, même si la cohabitation entre agriculteurs et éleveurs demeure parfois source de tensions.

Concernant l'électricité, avec les autres députés originaires de Koundara, notamment Boubacar Siddighi Diallo et Aïssatou Lamarna Diallo, nous allons nous battre pour que la préfecture soit raccordée à la ligne d'interconnexion électrique ouest-africaine qui transite par Gabou vers la Guinée-Bissau.

À défaut, nous encourageons un partenariat public-privé

pour la construction d'une centrale solaire. Koundara bénéficie d'un fort ensoleillement presque toute l'année.

Les groupes électrogènes qui alimentent actuellement la ville ne constituent pas une solution durable. Sur le plan environnemental, le reboisement du Kolomba, ce ruisseau qui traverse la ville de Koundara, figure également parmi nos priorités.

Nous allons explorer toutes les possibilités de partenariat avec les collectivités locales et les partenaires techniques et financiers pour mettre en œuvre un projet efficace. Par ailleurs, nous comptons engager des discussions avec les autorités douanières afin que Koundara bénéficie davantage des recettes générées par le poste frontalier de Sambailo.

Nous plaçons pour la mise en place d'un mécanisme de compensation permettant de financer certaines infrastructures de base, telles que les écoles, les centres de santé ou les forages. De la même manière que certaines préfectures minières bénéficient de redevances spécifiques, nous estimons que notre préfecture, dont la frontière constitue l'une des principales sources de recettes de l'État, devrait également tirer profit de cette activité économique. Bref, les idées ne manquent pas. Nous travaillerons à leur concrétisation avec l'implication des populations. Moi, je n'aurais aucun problème à agir en fonction de mes convictions et de l'intérêt de ma circonscription. Parce qu'il faut comprendre une chose : vous pouvez être élu sous la bannière d'un parti politique, mais une fois élu, vous devenez député de la République.

Kaba Kankoula



Accident de travail

La mort d'un agent de l'EDG sur un poteau à Dubréka

Selon le site *Guineenews*, un drame s'est produit dans la nuit du mardi 9 juin 2026 à Kénendé, une localité située à environ deux kilomètres du Km 5, dans la commune urbaine de Dubréka. C'est un agent de l'Électricité de Guinée (EDG), identifié comme Aboulaye Marie Camara, âgé de 31 ans, marié et père de trois enfants, qui a perdu la vie au cours d'une intervention de dépannage sur le réseau électrique.

Les informations recueillies auprès de témoins ont indiqué que la victime s'était rendue sur les lieux aux environs de 20 heures pour rétablir l'électricité dans le secteur. Alors qu'il effectuait des travaux de réparation sur un poteau électrique, il aurait été victime d'une électrocution mortelle. Il est décédé sur place.

Le chef du quartier, le Dr Amara Bountouraby Sylla, cité par *Guineenews*, a confirmé la triste nouvelle. Il indique avoir été informé du drame aux environs de 22 heures avant de se rendre immédiatement sur les lieux. « À mon arrivée, le corps de la victime se trouvait encore sur place. Les dispositions nécessaires ont ensuite été prises pour son évacuation vers l'hôpital préfectoral de Dubréka », a-t-il expliqué. Très affectée par cette dis-

parition brutale, l'épouse du défunt, Makakan Camara, affirme avoir appris la nouvelle par l'imam du quartier. En larmes, elle a rendu hommage à son mari, décrit comme un homme dévoué à son travail et à sa famille.

Dès l'annonce du décès, les travailleurs de l'EDG de Dubréka se sont fortement mobilisés au domicile de leur collègue afin d'apporter leur soutien à la famille endeuillée. Des responsables hiérarchiques de l'entreprise se sont également rendus sur place pour présenter leurs condoléances, rapporte le site *Guineenews*.

Une synthèse de Kaba Kankou

Lire l'Aigle Infos, c'est lire la vérité et la vertu

Guinée

L'École Nationale d'Administration (ENA) enfin créée par décret

Le mardi 09 juin 2026, dans un décret lu à la télévision nationale, le président de la République, Mamadi Doumbouya, a officiellement doté la Guinée d'une École nationale d'administration (ENA) pour renforcer la formation et la professionnalisation des agents publics.

L'École Nationale d'Administration (ENA) est installée à Dubréka. C'est un établissement public à caractère administratif, doté de la personnalité juridique et jouissant d'une autonomie administrative, financière et académique. Elle remplace l'ancien Institut national de formation et de perfectionnement, dont les agents et élèves sont désormais intégrés dans la nouvelle structure.

Missions et attributions

L'ENA a pour vocation d'assurer la formation initiale et continue des fonctionnaires, mais aussi d'offrir des programmes adaptés aux agents du secteur privé et aux auditeurs étrangers. Elle est également chargée de :

- Fournir une assistance-conseil aux administrations et collectivités locales,
- Conduire et valoriser la recherche appliquée en administration publique,
- Développer des coopérations nationales et internationales,
- Préparer les candidats aux concours administratifs et examens professionnels.

Organisation et tutelle

L'école est administrée par un conseil d'administration et une direction générale.

Elle est placée sous la tutelle technique du ministère de la Fonction publique et sous la tutelle financière du ministère des Finances.

Dispositions transitoires

Les élèves et stagiaires en cours de formation au sein de l'ancien institut poursuivront leur cursus à l'ENA, et leurs diplômes seront délivrés sous la nouvelle appellation. Le règlement intérieur, adopté par le conseil d'administration, fixera les modalités de fonctionnement.

Cette décision du gouvernement visant à moderniser la gestion des ressources humaines de l'État et à renforcer la compétence des agents publics, dans un contexte de transformation de l'administration guinéenne est vraiment à saluer. La Guinée sera donc dans le cercle des pays où existe une école nationale d'administration.

Kaba Kankoula

Gouvernement

Les confidences du ministre porte-parole, Ousmane Gaoual Diallo

Dans un entretien accordé au site *Africaguinee.com*, le ministre porte-parole du Gouvernement, Ousmane Gaoual Diallo, est revenu entre autres sur le cas de Foniké Mengué, et Mamadou Billo Bah, deux activistes dont la disparition continue de faire couler beaucoup d'encre et de salive dans le pays de Mamadi Doumbouya.



« Acceptez une chose : tout un gouvernement ne peut pas être interrogé sur une procédure judiciaire en cours. Le porte-parole du gouvernement n'a ni la légitimité ni la possibilité de répondre sur un dossier en cours d'instruction. C'est pourquoi je dis systématiquement : si vous voulez connaître l'évolution des dossiers en cours, adressez-vous aux juges, aux avocats, aux parties concernées ou aux familles.

Ce sont eux qui peuvent vous apporter des éclaircissements. Si, à chaque fois, on demande à un ministre ce qu'il sait d'une procédure judiciaire, même lorsqu'il dispose d'informations, il n'a pas vocation à s'exprimer sur un processus judiciaire en

cours. Notre devoir est simplement de rappeler que la justice s'est saisie du dossier et qu'elle a ouvert une enquête.

Tout citoyen qui veut connaître l'évolution de cette enquête doit suivre cette voie. C'est ce principe qu'il faut respecter. Il y a des disparitions, des morts, des victimes, des délits et des crimes dans tous les pays du monde. Mais je ne crois pas que, lorsqu'un dirigeant étranger s'exprime, les journalistes lui demandent systématiquement où en est telle ou telle procédure judiciaire. Vous prenez l'exemple de la France : il y existe des procédures pendantes devant les juridictions concernant d'anciens responsables. Il y a aussi des disparitions

tous les jours, plusieurs milliers chaque année en France. Pourtant, personne ne demande systématiquement aux ministres où en est chaque enquête. Il faut distinguer le rôle du pouvoir judiciaire de celui de l'exécutif. Bien sûr, il arrive que le gouvernement réponde sur certains sujets, et cela s'est déjà produit. Mais on ne peut pas interroger systématiquement le gouvernement sur des procédures judiciaires en cours. Il faut que la presse fasse la part des choses.

Sinon, cela donne l'impression que le gouvernement détient des informations mais refuse de les communiquer. Or, ce n'est pas au gouvernement d'informer sur des procédures judiciaires en cours ; c'est à la justice de le faire. Tout citoyen qui souhaite savoir où en est une affaire peut donc s'adresser à la chaîne judiciaire. Ce n'est pas au gouvernement de répondre systématiquement. Il existe de nombreuses procédures devant les juridictions de notre pays.

Pourquoi, par exemple, ne demandez-vous pas au gouvernement où en sont les dossiers des personnes poursuivies pour viol ou pour assassinat ?

Même si nous disposons d'informations, nous n'avons pas à nous exprimer publiquement sur ces affaires. Les médias doivent respecter cette séparation. Aucun ministre ne peut répondre systématiquement sur des procédures judiciaires en cours. C'est un principe qui devrait être compris. », a confié Ousmane Gaoual Diallo à *Africaguinee.com*, qui lui rappelle que lorsqu'il y a des disparitions de citoyens, il est légitime de se demander si les autorités disposent d'informations et si elles peuvent rassurer l'opinion publique sur ces dossiers...

« Je ne suis pas d'accord avec vous. Le gouvernement a effectivement l'obligation de protéger les citoyens, je ne dis pas le contraire. Mais il n'a pas l'obligation de rendre compte quotidiennement d'une procédure judiciaire. Pour cela, il existe une chaîne judiciaire. Il est légitime de poser des questions lorsqu'il y a des victimes ou des disparitions.

Dans ces cas-là, il est du devoir de l'État d'ordonner, par l'intermédiaire de la justice, l'ouverture d'enquêtes afin d'établir les responsabilités. C'est cela, le rôle de l'État. En revanche, il n'appartient pas à un ministre d'expliquer quotidiennement où en est une procédure judiciaire. Ce n'est pas son rôle. Les gouvernements ne tiennent pas des conférences de presse pour

commenter systématiquement les dossiers en cours.

Nous pouvons évoquer un sujet lorsque nous sommes interrogés et dire ce que nous savons. Mais même lorsque nous avons connaissance de l'évolution d'un dossier, nous n'avons pas la légitimité de nous exprimer tous les jours devant les journalistes sur son état d'avancement. Sinon, toute personne impliquée dans une affaire judiciaire pourrait demander au porte-parole du gouvernement où en est son dossier. Ce n'est pas son rôle.

C'est pourquoi je répète que ces questions, aussi légitimes soient-elles, doivent être adressées à la chaîne judiciaire de notre pays. Il existe suffisamment d'acteurs habilités à répondre. Les avocats des familles peuvent également organiser des conférences de presse pour informer l'opinion sur l'évolution des dossiers concernant leurs clients. Cela relève aussi de leur responsabilité. », a répondu Ousmane Gaoual Diallo, le ministre porte-parole du Gouvernement.

Mamadou Oury



114e session de la CIT organisée par le BIT à Genève

Le message du ministre Mory Condé au nom de la Guinée

Selon *Mosaiqueguinee.com*, le mardi 09 juin 2026 à Genève lors de la 114e session de la Conférence internationale du travail, organisée par le Bureau international du travail (BIT), le ministre guinéen de l'Emploi, du Travail et de la Protection sociale, Mory Condé, a pris la parole au nom de la Guinée.



Dans son intervention de circonstance, Mory Condé a tenu à saluer l'élection de Juan Castillo, ministre du Travail et de la Sécurité sociale d'Uruguay, à la présidence de la session, ainsi que la qualité du rapport

du directeur général du BIT, Gilbert Hougbo, intitulé « À l'heure des choix : mettre l'intelligence artificielle au service du travail décent ».

Il a par la suite rappelé que la Guinée est engagée

dans une transformation profonde sous la vision du président Mamadi Doumbouya, à travers le programme Simandou 2040, qui place le capital humain et la justice sociale au cœur de la stratégie nationale. Il a insisté sur le rôle des technologies numériques et de l'intelligence artificielle dans l'amélioration de la productivité et des services publics, tout en soulignant que « l'humain doit demeurer au centre de toute transformation technologique ».

Le ministre Mory Condé n'a pas manqué aussi de mettre en avant les efforts de la Guinée pour moder-

niser son cadre juridique du travail, renforcer la protection sociale et promouvoir le dialogue social tripartite.

Parmi les initiatives phares figurent la stratégie nationale d'apprentissage de qualité, la mise en place d'une assurance chômage et maladie obligatoire, ainsi que la création d'un fonds de soutien pour les personnes vivant avec handicap.

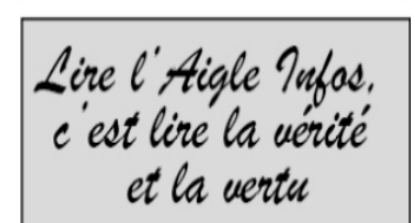
Et d'insister sur la nécessité de transformer la croissance économique, notamment issue des grands projets miniers comme Simandou, en emplois décents pour les Guinéens.

Des programmes tels que Fabara, visant l'insertion de 50 000 personnes, et la plateforme digitale Wali, dédiée à l'emploi des talents,

illustrent cette volonté.

« Le chemin vers un travail décent pour tous en Guinée est pavé de défis, mais nos politiques publiques sont désormais alignées avec les standards internationaux », a déclaré le Mory Condé, tout en appelant à une coopération internationale renforcée pour le financement de la protection sociale en Afrique, rapporte le site *Mosaiqueguinee.com*.

Kaba Kankoula



Cisjordanie occupée

Amnesty alerte sur le «nettoyage ethnique» par Israël des bédouins

L'organisation Amnesty International a accusé mercredi 10 juin Israël de « nettoyage ethnique » contre les communautés bédouines et pastorales de Cisjordanie occupée et de « crime contre l'humanité de transfert forcé », appelant la communauté internationale à réagir contre « l'annexion » du territoire palestinien. Dans un nouveau rapport, Amnesty International indique que 27 des communautés bédouines ont été déplacées de force entre 2023 et 2025 ou sont menacées de déplacement dans la zone C de la Cisjordanie, qui couvre 60% de ce territoire et est sous contrôle israélien en vertu des accords d'Oslo des années 1990.

L'ONG de défense des droits humains évoque « les appels explicites de responsables israéliens à l'extension des colonies » ainsi que « des mesures visant à minimiser la présence palestinienne » dans cette zone C. La Cisjordanie elle-même est une partie des **Territoires palestiniens**, occupée par Israël depuis 1967.

Le rapport accuse le gouvernement du Premier ministre **Benjamin Netanyahu**, l'un des plus à droite de l'histoire du pays, de suivre le programme nationaliste religieux du mouvement des colons. Le gouvernement « a accéléré l'extension des colonies et les saisies de terres, augmenté l'aide financière et logistique aux colonies, et armé les colons, permettant ainsi une campagne brutale – cautionnée par l'État – de violences commises par des colons et de déplacement forcé des Palestiniens de la zone C », dé-

nonce l'ONG.

102 colonies créées en Cisjordanie

Le ministre des Finances d'extrême droite, Bezalel Smotrich, est l'un des responsables en faveur de l'annexion de la Cisjordanie et a été interdit du territoire français mardi, notamment pour cette raison. Depuis qu'il a été mis sur pied fin 2022, le gouvernement Netanyahu a donné son feu vert à la création de 102 colonies en Cisjordanie, selon l'organisation israélienne anticolonisation La Paix Maintenant.

Plus de 500 000 Israéliens vivent en Cisjordanie, hormis Jérusalem-Est annexée par Israël, dans des colonies que les Nations unies jugent illégales au regard du droit international. Trois millions de Palestiniens vivent aussi sur ce territoire. **Certains colons se livrent à des actes criminels** tels que des incendies, des dégradations, des vols, voire commettent des agressions physiques et parfois des meurtres de Palestiniens.

Les violences ont fortement augmenté depuis l'attaque du mouvement islamiste Hamas contre Israël le 7 octobre 2023, qui a déclenché la guerre dans la bande de Gaza. Elles ont atteint depuis janvier une moyenne de six attaques de colons par jour, selon le bureau des opérations humanitaires de l'ONU (Ocha).

« Inaction » internationale Israël affirme que ces agissements sont le fait d'individus isolés, mais selon Agnès Callamard, secrétaire générale d'Amnesty

International, « la campagne de nettoyage ethnique est menée et soutenue par l'État (israélien), et non par des colons «voyous» ou des ministres «extrémistes».

Les communautés bédouines et pastorales, souvent isolées et dépourvues de services de sécurité, sont particulièrement vulnérables. Depuis 2023, des journalistes de l'AFP ont été témoins du départ de plusieurs communautés bédouines de Cisjordanie sous la pression de groupes de colons, comme la communauté de Ras Ein al-Auja au début de l'année 2026.

« Les colons ont complètement détruit le mode de vie bédouin, ont annihilé sa culture et son identité », disait sur place Farhan Jahaleen, un bédouin de cette communauté. « Nous nous adressons aux dirigeants mondiaux qui ne cessent d'affirmer qu'ils sont opposés à l'annexion mais ne font rien pour l'empêcher : sachez que votre inaction alimente directement des crimes contre l'humanité », a alerté Agnès Callamard, citée dans un communiqué.

« Les États, en particulier ceux qui ont de l'influence sur Israël (...) doivent immédiatement interdire tout commerce, tout investissement et toute forme de coopération ou d'aide financière contribuant à l'occupation illégale, au système d'apartheid et au nettoyage ethnique des Palestiniens commis par Israël », a-t-elle ajouté. En mai, le Haut-commissariat des Nations unies aux droits humains avait dénoncé des signes de « nettoyage ethnique » en Cisjordanie.

RFI

RDC

Human Rights Watch accuse le Rwanda et l'AFC/M23 de nombreuses exactions dans deux camps du Nord-Kivu



Recrutements forcés massifs, coups, déshydratation, exécutions sommaires... Dans un rapport rendu public ce mercredi 10 juin, l'ONG affirme que Kigali et le groupe armé se sont rendus coupables d'actes qualifiés de crimes de guerre dans les camps militaires de Ruman-gabo et de Tshanzu au lendemain de la prise de Goma,

en janvier 2025. Le document ne ménage pas non plus Kinshasa, également pointé du doigt pour son soutien à des groupes armés responsables de graves abus.

Au lendemain de la prise de la ville de Goma, le 30 janvier 2025, quand 11 camions quittent le stade de l'Unité avec environ 1700

personnes à leur bord et prennent la direction du nord, vers Rutshuru, débute alors une campagne de recrutement forcé qu'HRW, qui a mené quelque 200 entretiens avec d'anciens détenus, qualifie de systématique.

Soldats des forces armées congolaises (FARDC), policiers, fonctionnaires ou simples civils raflés dans des quartiers, des hôpitaux ou des églises : tous sont conduits de force dans les camps de Rumangabo et de Tshanzu où l'ONG estime que des centaines de personnes sont mortes au cours de l'année 2025. Des fosses communes ont été signalées par des témoins à Rumangabo, ainsi que des perturbations du sol relevées par imagerie satellitaire.

Les FARDC également

Sénégal

La folie des paris sportifs à Dakar à l'approche du Mondial 2026



A quelques heures du coup d'envoi de la Coupe du monde de football 2026, direction le Sénégal, où la compétition se vit aussi à travers les paris sportifs. Depuis cinq ans, le secteur s'est digitalisé. Plus besoin de se rendre jusqu'en boutique, quelques clics sur un téléphone suffisent pour miser. Résultat, de plus en plus de parieurs se lancent. Pour eux, le Mondial a déjà commencé.

Dans ce groupe de jeunes footballeurs, tous du même club de quartier, l'issue du match Sénégal-France du 16 juin fait débat. Tout semble possible, rien n'est écrit d'avance. Assane a déjà un plan en tête : « Je vais parier sur deux applications différentes, sur l'une la France et sur l'autre le Sénégal. Comme ça, j'aurai mes chances de gagner. Il y a un de mes potes qui m'a appelé pour me dire : « Assane, j'ai besoin d'argent, viens, on fait des paris. » Je lui ai répondu : « Vas-y, on tente notre chance. »

De son côté, Mohamed ne cache pas sa passion pour les paris. « Cela m'excite », rigole-t-il. Pour lui aussi, la fièvre des paris sportifs a commencé, avec le **Mondial 2026** qui va commencer. Ce jeune dakarais a déjà engagé des mises sur le match d'entrée des **Lions de la Teranga** face aux Bleus. « J'ai mis plein de combinaisons possibles. Premier ticket : le Sénégal va gagner. Deuxième ticket : les deux équipes vont marquer. Ensuite, Mbappé va marquer pour la France, Sadio Mané pour le Sénégal, détaille-t-il. J'espère que ça va se passer comme ça car si c'est le cas, je gagne ! »

« On perd plus qu'on ne gagne »

Le mois passé, Mohamed a parié pour 80 000 francs CFA (soit 122

mises en cause

Reste que le rapport ne ménage pas non plus la partie gouvernementale congolaise, pointée du doigt pour son soutien à des groupes armés responsables de graves abus. Le texte documente entre autre le soutien des FARDC aux Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) et à certaines factions Wazalendo accusées de violences, de détentions arbitraires et d'actes d'extor-

euros) en tout. Sur cette somme, il cumule 30 000 francs CFA (45 euros) de perte nette. Des petites mises à chaque fois, mais des mises sur tous les championnats de la planète. « Toutes les compétitions, championnats, Ligue des champions, Coupe de France, aux États-Unis et même en Chine (rires). On n'a pas de limite en fait. Mais on perd plus qu'on ne gagne, cela il faut le dire », concède-t-il.

Comme beaucoup d'autres Sénégalais, Mohamed a été happé par les paris sportifs juste après le **Covid-19**. À ce moment-là, les applications de paris fleurissent sur les écrans. Les pratiques changent. Malick Diouf est fondateur du Dakar Sport Summit, salon consacré à l'économie du sport. « On est un pays à majorité musulmane dans lequel les paris ne sont pas bien vus. Le fait que ça soit digitalisé lève le tabou et a permis à toutes les couches sociales de jouer sans être jugées », analyse-t-il.

Le secteur est porté par trois poids lourds : l'opérateur russe 1xBet, l'entreprise française Betclik et le groupe sénégalais Sunubet. Depuis novembre 2025, ces sociétés voient leurs revenus taxés à hauteur de 20%. Même chose pour les gains des parieurs. « L'État gagne, mais l'argent que l'État collecte sur les paris sportifs doit servir à financer le sport professionnel mais amateur surtout », estime Malick Diouf.

Période très attendue par les parieurs sportifs, le Mondial de football est aussi le moment de tous les excès. Des associations alertent contre des cas croissants de dépendance.

RFI

sion à l'encontre de déplacés autour de Goma.

En conséquence de quoi, HRW demande à Kinshasa de cesser tout soutien matériel à ces groupes et d'ouvrir des enquêtes indépendantes visant l'ensemble des parties au conflit. Kigali, comme l'AFC/M23, n'ont répondu à aucune de ses sollicitations, affirme par ailleurs l'ONG.

RFI